PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

RÈGLEMENT numéro 022-185 sur le transport collectif et adapté

PROCÉDURES

Dépôt du projet de règlement	25 juillet 2022
Avis de motion	25 juillet 2022
Adoption du règlement	12 septembre 2022
Entrée en vigueur	13 septembre 2022

Attendu que le conseil souhaite organiser un service de transport en commun de personnes et assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leur besoin sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de son territoire ;

Attendu que ce service sera effectué en commun avec les autres municipalités de la MRC de l'Île-d'Orléans et avec celles participantes de la MRC de la Côte-de-Beaupré ;

Attendu que la Municipalité déléguera sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC de l'Île-d'Orléans au moyen d'une entente intermunicipale qui autorisera la MRC à sous-déléguer cette compétence ou confier l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté, y compris la préparation la gestion de l'appel d'offres et du contrat en découlant, à toute personne autorisée par la loi ;

Attendu que l'organisme à but non lucratif Développement Côte-de-Beaupré organise depuis plusieurs années un service de transport collectif et adapté pour les municipalités comprises dans le territoire de la MRC de l'Île-d'Orléans et de celles comprises dans le territoire de la Côte-de-Beaupré à l'exception de Saint-Tite-des-Caps et Boischatel ;

Attendu que dans ce contexte, Développement-Côte-de-Beaupré produit annuellement un Plan de développement du transport collectif pour le service pour le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré, un Plan de développement du transport collectif pour le territoire de la MRC de l'Île - d'Orléans et un Plan de développement du transport adapté conjoint pour la MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans ;

Attendu les articles 48.18 et 48.39 de la Loi sur les transports ;
(RLRQ, c. T-12)

Attendu que le projet de règlement a été déposé le 25 juillet 2022 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2022 ;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Lachance,

Il est résolu

Que le présent règlement numéro 022-185, intitulé **« Règlement sur le transport collectif et adapté »**, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 Service de transport collectif

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans organise un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité et assure des liaisons avec des points situés à l'extérieur de son territoire conformément au Plan de développement du transport collectif de la MRC de l'Île-d'Orléans 2021-2022 joint en annexe A en ce qui concerne la portion du territoire de la Municipalité et les points de liaison situés à l'extérieur de celui-ci, le tout selon les parcours et horaires y apparaissant.

Article 2 Service de transport adapté

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans assure aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins sur son territoire et assure des liaisons avec des points situés à l'extérieur de son territoire conformément au Plan de développement du transport adapté de la MRC de la Côte-de-Beaupré et MRC de l'Île-d'Orléans 2021-2022 joint en Annexe B en ce qui concerne la portion du territoire de la Municipalité.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Plan de développement du transport collectif de la MRC de l'Île-d'Orléans 2021-2022

2021-2022

Plan de développement du transport collectif
MRC de l'Île d'Orléans

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PLUmobi)e

PLUmobile / Développement Côte-de-Beaupré

Mis à jour – Mars 2022

Table des matières

1. STRUCTURE ACTUELLE 3
1.1 Contexte d'exploitation 3
Environnement interne 3
Historique du transport collectif 4
Infrastructures sur le territoire 5
Commodités dans les véhicules 5
1.2 Ressources 5
Services offerts 5
Avantages et inconvénients 7
Achalandage 8
Grille tarifaire 9
Revenus et dépenses 9
Stratégie d'investissement des surplus attribuables au MTQ 10
Principaux générateurs de déplacements – Transport collectif 10
Carte des principales destinations des utilisateurs – Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans 11
2. STRATÉGIES D'OPTIMISATION DE L'OFFRE DE SERVICE 12
2.1 Besoins de mobilité des aînés et mesures prises 12
2.2 Concertation avec les partenaires 13
2.3 Vision régionale et structurée du développement des services 15

1. STRUCTURE ACTUELLE

1.1 Contexte d'exploitation

Environnement interne[1]

Plus petite MRC de la province, l'Île-d'Orléans se situe à l'est de Québec. Déclarée « arrondissement historique » en 1970 par le gouvernement du Québec, notamment en raison de la richesse de son patrimoine architectural, cette MRC est ceinturée par le chemin Royal (route 368) qui relie ses six (6) municipalités, soit Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans Elle fait également partie de la région administrative de la Capitale-Nationale.

Couvrant une superficie totale de 194,59 km² avec une population totale de 7 470 habitants, la MRC de L'Île-d'Orléans mesure 34 km de longueur et 8 km de largeur. La municipalité la plus populeuse est Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Elle est située tout juste au seuil du pont de l'Île d'Orléans, qui est d'ailleurs le seul lien reliant l'Île à l'agglomération de Québec.

La MRC de L'Île-d'Orléans a une densité de population très faible soit 38.4 habitants, ceci s'expliquant notamment par le fait que 70% du territoire de la MRC est voué à l'agriculture[2].

Tableau 1

Municipalité	Population[3]	Superficie (km2)	Densité
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1970	32,28	61
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1781	34,85	51,1
Sainte-Pétronille	1041	4,32	241
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	1214	43,47	27,9
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	912	50,71	18
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	552	28,96	19,1
TOTAL MRC :	7470	194,59	38,4

La MRC de L'Île-d'Orléans ne connaît pas de croissance démographique et sa population est restée relativement stable depuis les trente (30) dernières années. En effet, la MRC avait une population totale de 6 435 en 1981; c'est-à-dire que la population n'a augmenté que de 3,6 % en plus de trente (30) ans. Cela équivaut à une croissance annuelle moyenne de la population de seulement 0,1 % par an. De plus, on estime que la population connaîtra une croissance démographique très

[1] Gestrans. 2016. État de situation et recommandations concernant les services offerts et leur optimisation, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transport (AOT) des MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans.
[2] MRC de L'Île-d'Orléans. 2015. Schéma d'aménagement révisé, p. 13
[3] Décret no 1516-2021, 8 décembre 2021, Gouvernement du Québec

faible jusqu'en 2036, soit de 6,1 %, passant de 6 837 en 2017 à 7 062 en 2036. En moyenne, on prévoit une croissance démographique de 16,0% dans l'ensemble des MRC de la Capitale-Nationale, ce qui fait donc de la MRC de L'Île-d'Orléans celle qui aura la plus faible croissance de la région[4].

La MRC connaîtra également un vieillissement de sa population d'ici 2036, tout comme l'ensemble du Québec. En effet, l'âge moyen dans la MRC passera de 45,6 ans en 2011 à 49,6 ans en 2036.

Finalement, selon les plus récentes données, on compte 2 641 travailleurs de 25-64 ans au sein de la MRC (données de 2019)[5]. La majorité de ces travailleurs ont comme lieu de travail l'agglomération de Québec.

Historique du transport collectif

Depuis 2008, la MRC de L'Île-d'Orléans offre le service de transport collectif sur son territoire. Les six municipalités de la MRC sont desservies par PLUmobile, nouvelle entité qui offre également le service de transport adapté depuis septembre 2009.

La responsabilité de la MRC quant au développement et à la gestion quotidienne de PLUmobile a été confiée à Développement Côte-de-Beaupré en janvier 2011. Par ailleurs, PLUmobile est aussi responsable du développement et de la gestion quotidienne du service de transport collectif et adapté de la MRC voisine, la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Plusieurs partenaires supportent financièrement le développement du transport collectif, parmi ceux-ci notons : la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités, le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), Desjardins et bien évidemment les usagers qui utilisent le service.

En juin 2012, PLUmobile s'est illustré en remportant le prix d'excellence en Transport collectif lors de la 5e édition des Grands prix d'excellence en transport organisé par l'Association québécoise des transports (AQTr).

[4] Institut de la statistique du Québec, 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

[5] Institut de la statistique du Québec. 2019. Coup d'oeil sur les régions et les MRC

TRANSPORT D'APPOINT

Depuis 2018, la totalité des déplacements en transport collectif sont effectués par la mise en commun des places offertes dans les autobus effectuant le transport adapté. Ce service est disponible sur réservation seulement au plus tard à 15h la veille du déplacement. Offert du lundi au vendredi seulement, le transport d'appoint offre 2 départs quotidiens en direction de Québec et 2 retours. Ce service permet aux usagers du transport collectif de se rendre à une quinzaine d'endroits (hôpitaux, lieux d'enseignement, centres d'achats, etc.) situés dans la MRC et dans la ville de Québec. Le transport d'appoint réalisé avec les autobus de transport adapté est donc entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Infrastructures sur le territoire

Tous les lieux d'embarquement et de débarquement du transport collectif sont identifiés avec des panneaux. Autant les arrêts sur l'Île d'Orléans que dans la ville de Québec sont identifiés.

Un stationnement incitatif est présent dans chacune des municipalités du territoire de la MRC de L'Île d'Orléans facilitant ainsi l'utilisation du transport collectif et du covoiturage.

Commodités dans les véhicules

Souhaitant que PLUmobile soit plus attractif et ainsi attire de nouveaux utilisateurs, nous avons décidé d'offrir des commodités à bord des véhicules. Tous les véhicules sont confortables et climatisés, offrent l'Internet sans fil gratuitement et 2 prises de courant pour les usagers dans chacun des véhicules. De plus, pour faciliter les déplacements multi modes, tous les véhicules sont équipés de support à vélo durant la saison estivale.

1.2 Ressources

Services offerts

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire de la MRC est sous la responsabilité de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS). PLUmobile et la CSDPS ont établi des contacts et des discussions ont eu lieu entre les deux organisations pour établir une collaboration pour l'utilisation des places disponibles à bord des autobus scolaires. Les discussions sont actuellement suspendues en raison de la pandémie de Covid-19.

TRANSPORT ADAPTÉ

Autant le transport collectif que le transport adapté sont regroupés au sein d'un même organisme: PLUmobile. La collaboration entre ces deux services est donc excellente.

TRANSPORT ADAPTÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

L'Île d'Orléans est sur le territoire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN). Une fois par semaine, le CSSSQN offre le transport adapté à la clientèle du centre de jour vers l'hôpital St-Augustin. Un manque de places à bord des autobus du CIUSSSCN nous empêche d'utiliser ces véhicules pour les besoins du transport collectif.

TRANSPORT INTERURBAIN

Aucun transport interurbain n'est offert dans la MRC.

TRANSPORT PAR TAXI

Le transport par taxi est un indispensable pour le transport adapté et collectif. Il est utilisé sur l'Île d'Orléans pour les départs tôt le matin, et un retour en soirée.

COVOITURAGE

Aucun service de covoiturage n'est offert par PLUmobile actuellement. PLUmobile propose aux résidents de la MRC d'utiliser la plateforme gratuite mise à la disposition de la population par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Complémentaire à l'offre de service de PLUmobile, le covoiturage est un moyen écologique et efficace de parvenir à destination.

TRANSPORT BÉNÉVOLE

Le transport bénévole est offert par l'Association bénévole de l'Île d'Orléans. Ce type de transport est offert pour une clientèle qui nécessite des soins médicaux et des traitements contre le cancer. L'Association bénévole de l'Île d'Orléans et PLUmobile se connaissent et considèrent que leurs missions respectives se complètent bien.

Avantages et inconvénients

Tableau 2

Modes de transport	Avantages	Inconvénients
Transport scolaire	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire	• Réservation nécessaire • Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Enquête criminelle obligatoire • Opérateur des véhicules privés doit souhaiter collaborer au projet
Transport adapté	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire	• Réservation nécessaire
Transport adapté – CIUSSS	• Permet l'optimisation des ressources disponibles • Ne nécessite pas d'investissement supplémentaire	• Réservation nécessaire • Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Aucune place disponible à bord des autobus
Transport interurbain	• Non disponible dans la MRC	• Non disponible dans la MRC
Covoiturage	• Contribue à réduire l'utilisation solo de l'automobile	• Absence des ressources nécessaires pour développer de façon importante un service complet de covoiturage (répartition, plate-forme distincte) • Ne permet pas de réduire de façon significative l'utilisation de l'automobile • Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Coûts d'implantation importants selon la formule choisie
Transport bénévole	• Permet un accompagnement personnalisé de la clientèle • Répond adéquatement aux besoins de la clientèle visée	• Ne permet pas de répondre à tous les besoins • Ressources disponibles (accompagnateurs) limitées • Coûts supérieurs au transport collectif

Achalandage

Jusqu'en 2020 (COvid-19), plus de 5 000 déplacements étaient réalisés dans la MRC de L'Île-d'Orléans. Pour l'année 2021, nos prévisions nous laissent croire que le nombre de déplacements réalisés n'augmentera pas par rapport à l'an dernier puisqu' en raison de la Covid-19, le télétravail demeure obligatoire et les cours sont souvent offerts à distance.

Tableau 3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Côte-de-Beaupré	5 758	7 869	14 913	21 133	22 984	22 598	20 893	23 217	25 052	40 500	14 539	6 826
Ile d'Orléans	2 108	2 898	4 198	5 377	6 474	7 317	6 176	5 458	5 320	7 938	3 172	2 981
Total:	**7 866**	**10 767**	**19 111**	**26 510**	**29 458**	**29 969**	**27 069**	**28 675**	**30 372**	**46 500**	**18 630**	**9 807**

Tous les déplacements mentionnés ont été réalisés sur demande par un minibus adapté où se côtoient le transport collectif et adapté et des taxis.

Tableau 4 Déplacements selon le mode de transport

			Déplacements 2020	Déplacement 2021
Ile d'Orléans	Transport collectif	Minibus adapté	**3 172**	**2 091**
	Transport collectif	Taxi	**-**	**890**
	Transport adapté	Minibus	**621**	**460**
	Transport adapté	Taxi	**298**	**14**

Grille tarifaire

La grille tarifaire actuelle a été adoptée par le conseil de la MRC en décembre 2015 et elle est entrée en vigueur en mars 2016. La précédente grille tarifaire avait été adoptée en février 2012 lors de l'ajout des laissez-passer mensuels et n'avait subi aucun changement depuis.

Un des grands avantages de la grille tarifaire actuelle est le laissez-passer métropolitain. Rappelons que celui-ci permet des déplacements illimités dans tous les réseaux de transport collectif de la CMQ (Transport collectif de La Jacques-Cartier, Réseau de transport de la Capitale, Société de Transport de Lévis, de la Traverse Québec-Lévis et de PLUmobile). Soulignons que les tarifs métropolitains sont fixés par les deux sociétés de transport du territoire métropolitain de Québec.

Cette grille tarifaire s'applique autant à la clientèle du transport adapté et du transport collectif pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans.

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 $
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 $
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 $
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 $
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 $
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 $
Laissez-passer mensuel métropolitain adulte	137,90 $
Laissez-passer mensuel métropolitain intermédiaire	107,25 $
Laissez-passer mensuel métropolitain aîné	96,80 $
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Revenus et dépenses

Vous trouverez en annexe le budget 2021 de PLUmobile pour la MRC de L'Île-d'Orléans. Le budget pour l'année 2021 affiche des revenus de 192 065 $, des dépenses de 192 065 $.

Stratégie d'investissement des surplus attribuables au MTQ

PLUmobile doit faire état de leurs surplus accumulés au 31 décembre 2018 et de la part de ceux-ci qui est attribuable au Ministère. Les organismes admissibles disposent d'un délai de trois ans (31 décembre 2020) pour réinvestir les surplus attribuables au Ministère dans les services.

Le service de transport collectif de la MRC de l'Île-d'Orléans a enregistré un surplus accumulé de 15 850 $, dont 8 897,81 $ est attribuable au Ministère à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Rappelons que les surplus doivent être utilisés uniquement aux fins pour lesquelles l'aide gouvernementale a été versée. Ainsi, si le service de transport collectif dégage des surplus, ceux-ci seront réinvestis afin d'offrir plus de services aux usagers de l'Ile d'Orléans.

Principaux générateurs de déplacements – Transport collectif

Comme démontré dans le rapport d'analyse du sondage réalisé à l'automne 2017[6], la vaste majorité des déplacements effectués par la clientèle de PLUmobile sont des déplacements de type pendulaire ayant pour origine ou destination la ville de Québec. Les détails des principales destinations des utilisateurs de PLUmobile sont indiqués dans la carte de la page suivante.

De plus, ce même sondage indique que les deux principaux motifs de déplacements sont le travail, représentant 32,0 % des usagers; et les loisirs, 24,0 % des usagers.

La MRC de L'Île-d'Orléans est une attraction touristique d'importance et accueille près de 675 000 visiteurs chaque année[7]. Cet afflux génère bien évidemment une demande importante pour ce type de transport.

[6] Rapport d'analyse de sondage, Enquête auprès des usagers de PLUmobile, janvier 2018, page 21

[7] Plan stratégique de marketing et de développement touristique de l'Île d'Orléans 2010-2014, février 2010, page 11

Carte des principales destinations des utilisateurs – Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans

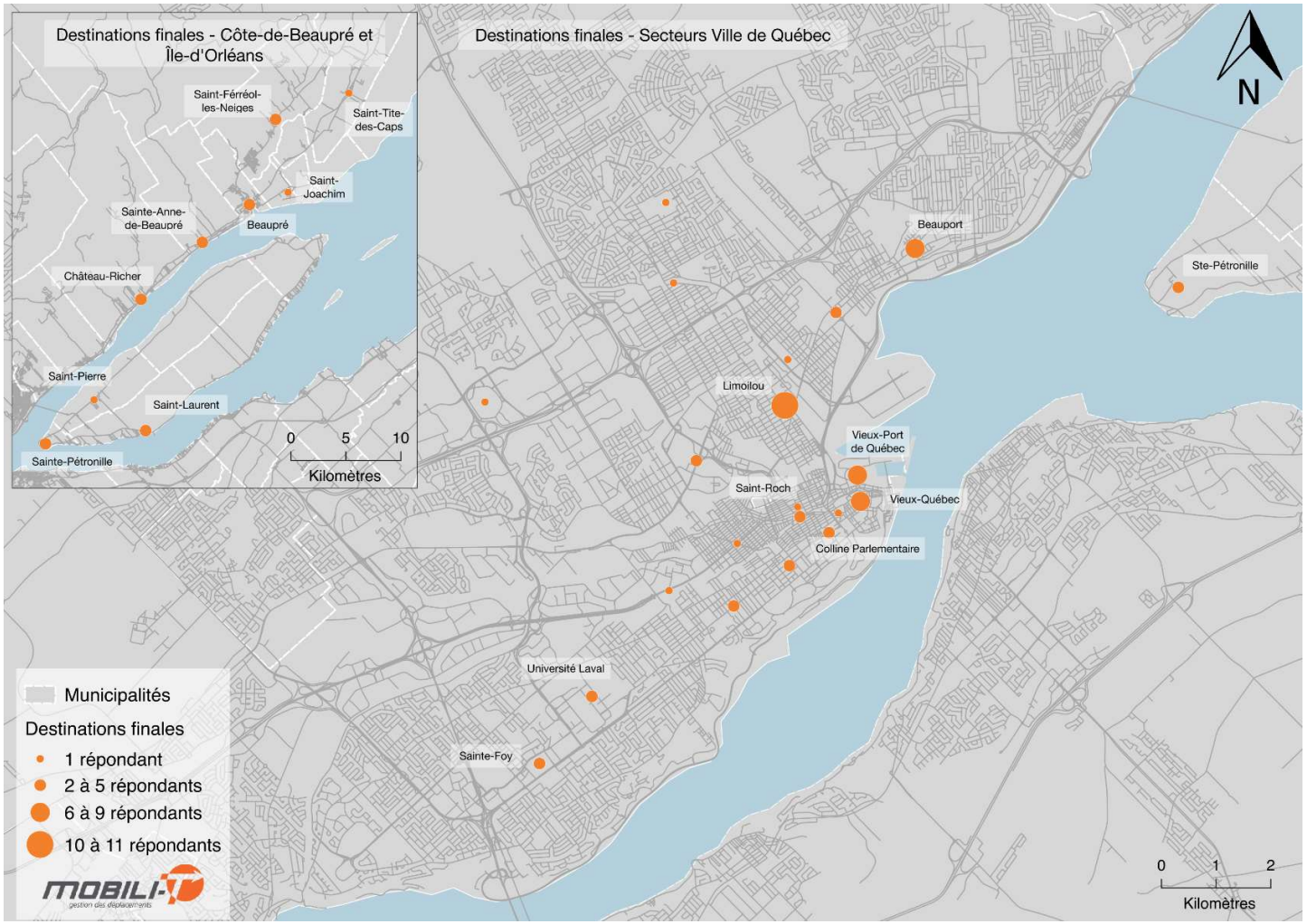

2. STRATÉGIES D'OPTIMISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

La MRC et le service de transport collectif travaillent de concert avec les instances régionales pour le développement des services de transport collectif. La MRC a déjà fait le choix d'avoir un guichet unique pour tout ce qui concerne le transport de personnes avec la désignation d'un organisme délégué. Sous un seul organisme, nous retrouvons le transport collectif, le transport adapté et le covoiturage.

Également, ils collaborent régulièrement avec les instances régionales sur les enjeux transport, que ce soit avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et le MTQ dans le respect de leurs compétences respectives. Composante de la CMQ, la MRC de L'Île-d'Orléans doit s'assurer d'atteindre les cibles métropolitaines en matière de transport en commun énumérées dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

De plus, des discussions reprendront éventuellement avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour identifier des pistes de solutions pour favoriser davantage la complémentarité avec ces organisations.

2.1 Besoins de mobilité des aînés et mesures prises

À l'instar de plusieurs autres MRC du Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans connaitra également un vieillissement de sa population d'ici 2036. En effet, le pourcentage de la population de la MRC âgé de 65 et plus passera de 21.3% en 2011 à 32.9% en 2036[8].

Pour une partie de cette population, il deviendra difficile de se déplacer à l'extérieur de leur résidence. C'est pourquoi, afin de répondre aux besoins de mobilité des aînés de la MRC L'Île-d'Orléans, PLUmobile a mis en place différentes mesures telles que :

- Service de réservation personnalisé permettant l'embarquement à proximité de la résidence et du lieu de destination;
- Nombreux arrêts hors territoires aux abords de centres hospitaliers, commerciaux et culturels;
- Réduction tarifaire sur les laissez-passer mensuel pour les 65 et plus;
- Sensibilisation du personnel de bureau et des chauffeurs d'autobus aux besoins particuliers des usagers âgés;
- Transport adapté pour les personnes handicapées ou à mobilité réduites;
- Service d'alerte par messagerie texte, courriel et vocal.

[8] Institut de la statistique du Québec. 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036

Finalement, suite aux suggestions apportées par les usagers lors de la réalisation du sondage à l'automne 2017[9] et celles provenant du comité consultatif en transport de MRC de L'Île-d'Orléans, d'autres mesures seront à prévoir dans les prochaines années comme l'acquisition d'une plateforme de répartition afin d'effectuer des réservations dans un délai plus court.

2.2 Concertation avec les partenaires

C'est un fait, la concertation avec différents partenaires est primordiale pour une MRC et celle de L'Île-d'Orléans ne fait pas exception. Cet état d'esprit se traduit dans les différents liens tissés avec des partenaires régionaux.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ)

Dotée des compétences pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain sur son territoire, la CMQ est un partenaire d'importance pour la MRC de L'Île-d'Orléans. Cette dernière collabore dans plusieurs dossiers avec la CMQ notamment, le laissez-passer métropolitain financé en grande partie par la CMQ. De plus, la CMQ s'implique activement avec la MRC sur le projet pilote de l'interconnexion des services de transport adapté. Le financement de ce projet est assuré par la CMQ et le MTQ.

MRC

Depuis de nombreuses années, le développement du transport collectif et adapté sur l'Ile d'Orléans est réalisé en étroite collaboration avec la MRC, car la gestion quotidienne est assurée par le même organisme (PLUmobile). Cette façon de faire permet de réaliser des économies qui peuvent être réinvesties dans le service offert à la population.

Au-delà de cette collaboration quotidienne, les différents organismes de transport collectif de la région de Québec communiquent entre eux régulièrement et partagent l'information.

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES (CSDPS)

Comme mentionné précédemment, des démarches ont eu lieu avec des représentants pour identifier des possibilités de collaboration. Les discussions sont actuellement suspendues en raison de la pandémie de Covid-19.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (CIUSSSQN)

Le CLSC est représenté sur le comité consultatif en transport (PLUmobile) de l'Ile d'Orléans. Ce comité joue un rôle de support et de conseiller auprès du conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré à l'égard des orientations, de l'organisation, du financement et du développement du service du transport adapté sur la Côte-de-Beaupré et à l'Île d'Orléans.

[9] Rapport d'analyse de sondage. Enquête auprès des usagers de PLUmobile. Janvier 2018

COMPAGNIE DE TAXI LOCALE

PLUmobile fait appel à l'entreprise Taxi de l'Île et Taxi Coop pour effectuer certains parcours. L'industrie du taxi est un partenaire essentiel pour le transport adapté dans la MRC.

TRANSPORT NOLISÉ ET INTERURBAIN

Aucun transporteur interurbain n'est présent sur le territoire actuellement.

Comme prescrit dans le Programme d'aide au développement du transport collectif (Aide financière au transport collectif régional), PLUmobile fait appel à l'entreprise privée pour opérer et entretenir la flotte de véhicules nécessaires à la livraison du service. Depuis 2021, c'est l'entreprise Tours du Vieux-Québec, située sur le territoire de la ville de Québec, qui a obtenu le contrat.

2.3 Vision régionale et structurée du développement des services

ENJEUX	OBJECTIFS	STRATÉGIE CHOISIE	ÉCHÉANCIER
Assurer la pérennité du service	Augmentation des revenus	- Augmentation des revenus publicitaires (autobus)	En continu
		- Indexation annuelle des quotes-parts municipales	En continu
Optimiser l'offre de service de PLUmobile	Augmentation des revenus Augmentation des taux d'occupation	- Maximisation des places disponibles dans le transport adapté en comblant des besoins du transport collectif	En continu
		- Déploiement d'une campagne promotionnelle multiplateforme (Internet, journaux, médias sociaux) et refonte des outils promotionnels	En continu
Optimiser les ressources	Amélioration de l'offre de service actuelle	- Amélioration du service du transporteur interurbain par l'ajout d'un aller et d'un retour	En continu
		- Renouvellement de l'entente pour la réduction tarifaire avec le transporteur interurbain	En continu

Développer le service de transport collectif	Réponse adaptée aux besoins exprimés par la population	- Mise en place de navettes ponctuelles répondant aux besoins exprimés (magasinage en décembre, Fête de Sainte-Anne, etc.)	En continu
		- Bonification de la navette du Festival d'été de Québec pour offrir le service tous les jours du Festival	2022
Concerter les partenaires		- Maintien d'une collaboration constante et régulière avec les autres organismes de transport de la Capitale-Nationale (MRC, RTC)	En continu
		- Maintien d'une collaboration constante et régulière avec la CMQ	En continu

ANNEXE B

Plan de développement du transport adapté de la MRC de la Côte-de-Beaupré et MRC de l'Île-d'Orléans 2021-2022

2021-2022

Plan de développement du transport adapté

MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de l'Ile d'Orléans

MRC de la Côte-de-Beaupré

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PLUmobile / Développement Côte-de-Beaupré

Mis à jour – Février 2022

Table des matières

- MRC de la Côte-de-Beaupré p.3
- MRC de l'Île d'Orléans p.5
- Historique du transport collectif p.6
- Carte du réseau p.7
- Déplacements 2021 p.8
- Horaire p.9
- Grille tarifaire p.9
- Modes de transport utilisés p.10
- Transporteurs légalement autorisés p.10
- Évaluation des coûts comparables p.10
- Contribution des partenaires p.10
- Projections de croissance p.10
- Optimisation p.11

La Côte-de-Beaupré[1]

La MRC de La Côte-de-Beaupré est située dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Elle est plus précisément localisée sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre la ville de Québec et la région de Charlevoix, et au nord de l'Île d'Orléans. Son territoire, qui débute avec la chute Montmorency et qui se termine aux portes de Charlevoix, est facilement accessible de Québec par les autoroutes 40 et 440. Il est traversé d'est en ouest sur une distance de 55 kilomètres par la route 138, mais aussi par la route 360, et à la hauteur de Beaupré, cette dernière bifurque vers le nord pour traverser la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, pour ainsi rejoindre la municipalité de Saint-Tite-des-Caps par le rang Saint-Léon.

La MRC de La Côte-de-Beaupré n'est habitée qu'à son extrémité sud. Le développement de sa partie habitée a été réalisé tout en longueur, notamment en raison des voies de communication, particulièrement le fleuve Saint-Laurent et l'avenue Royale.

La topographie influence aussi énormément l'occupation du territoire. La partie ouest du territoire est constituée d'une étroite bande habitable de trois à cinq kilomètres de profondeur, enchâssée entre le fleuve et la falaise, le piémont des Laurentides. L'espace habité comprend aussi deux ramifications sur les hauteurs de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps.

D'une superficie de 5 028 km², la MRC comprend neuf municipalités et deux territoires non organisés, dont l'un est localisé dans l'arrière-pays et le second au sud du territoire, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Pour l'année 2019 et tel que présenté au tableau 1, la densité de population pour toute la MRC (hors TNO) s'élevait à 43,3 alors que la densité de population des municipalités desservies par PLUmobile s'élevait à 51,1.

Finalement, selon les plus récentes données, on compte 11 870 travailleurs de 25-64 ans au sein de la MRC (données de 2016)[2]. Il est intéressant de noter que, parmi ces travailleurs, la grande majorité travaille à l'extérieur de la MRC. En effet, 54.5 % des travailleurs ont comme lieu de travail l'agglomération de Québec. Un pourcentage aussi élevé vient influencer considérablement les choix à faire lorsque vient le temps de développement un service de transport collectif.

1 MRC de La Côte-de-Beaupré. 2013.
Schéma d'aménagement et de développement durable. Règlement numéro 184. Pages 37 à 40.
[2] Institut de la statistique du Québec. 2016. Coup d'œil sur les régions et les MRC

Tableau 1

Municipalité	Population[3]	Superficie (km2)	Densité	Personnes admises
Beaupré	3 924	26,90	145,8	538
Boischatel	8 652	21,50	402,4	166
Château-Richer	4 501	243,80	18,5	417
L'Ange-Gardien	3 962	53,40	74,2	205
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 905	68,10	42,7	601
Saint-Ferréol-les-Neiges	3 652	84,60	43,2	157
Saint-Joachim	1 419	42,40	33,5	115
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	0,60	3,3	0
Saint-Tite-des-Caps	1 466	129,80	11,3	24
TOTAL MRC :	30 476	671,1	45,4	2 239
TOTAL MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR PLUmobile :	20 3568	519,2	59,65	2 033

[3] Décret no 1421-2018, 12 décembre 2018, Gouvernement du Québec

Île d'Orléans[4]

Plus petite MRC de la province, l'Île-d'Orléans se situe à l'est de Québec. Déclarée « arrondissement historique » en 1970 par le gouvernement du Québec, notamment en raison de la richesse de son patrimoine architectural, cette MRC est ceinturée par le chemin Royal (route 368) qui relie ses six (6) municipalités, soit Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Famille. Elle fait également partie de la région administrative de la Capitale-Nationale.

Couvrant une superficie totale de 194,59 km² avec une population totale de 7 470 habitants, la MRC de L'Île-d'Orléans mesure 34 km de longueur et 8 km de largeur. La municipalité la plus populeuse est Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Elle est située tout juste au seuil du pont de l'Île d'Orléans, qui est d'ailleurs le seul lien reliant l'Île à l'agglomération de Québec.

La MRC de L'Île-d'Orléans a une densité de population très faible soit 38.4 habitants, ceci s'expliquant notamment par le fait que 70% du territoire de la MRC est voué à l'agriculture[5].

Tableau 1

Municipalité	Population[6]	Superficie (km2)	Densité	Personnes admises
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1970	32,28	61	30
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1781	34,85	51,1	16
Sainte-Pétronille	1041	4,32	241	6
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	1214	43,47	27,9	9
Sainte-Famille-de-l'Île d'Orléans	912	50,71	18	15
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	552	28,96	19,1	4
TOTAL MRC :	7470	194,59	38,4	80

La MRC de L'Île-d'Orléans ne connaît pas de croissance démographique et sa population est restée relativement stable depuis les trente (30) dernières années. En effet, la MRC avait une population totale de 6 435 en 1981; c'est-à-dire que la population n'a augmenté que de 3,6 % en plus de trente (30) ans. Cela équivaut à une croissance annuelle moyenne de la population de seulement 0,1 % par an. De plus, on estime que la population connaîtra une croissance démographique très faible jusqu'en 2036, soit de 6,1 %, passant de 6 837 en 2017 à 7 062 en 2036. En moyenne, on prévoit une croissance démographique de 16,0% dans l'ensemble des MRC de la Capitale-

[4] Gestrans. 2016. État de situation et recommandations concernant les services offerts et leur optimisation, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transport (AOT) des MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans.
[5] MRC de L'Île-d'Orléans. 2015. Schéma d'aménagement révisé, p. 13
[6] Décret no 1516-2021, 8 décembre 2021, Gouvernement du Québec

Nationale, ce qui fait donc de la MRC de L'Île-d'Orléans celle qui aura la plus faible croissance de la région[7].

La MRC connaîtra également un vieillissement de sa population d'ici 2036, tout comme l'ensemble du Québec. En effet, l'âge moyen dans la MRC passera de 45,6 ans en 2011 à 49,6 ans en 2036.

Finalement, selon les plus récentes données, on compte 2 641 travailleurs de 25-64 ans au sein de la MRC (données de 2019)[8]. La majorité de ces travailleurs ont comme lieu de travail l'agglomération de Québec.

Historique du transport Adapté

Depuis 2008, la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la MRC de l'Île d'Orléans offrent le service de transport adapté sur son territoire sont desservies par PLUmobile.

La responsabilité des MRCs quant au développement et à la gestion quotidienne de PLUmobile a été confiée à Développement Côte-de-Beaupré en janvier 2011.

Plusieurs partenaires supportent financièrement le développement du transport collectif, parmi ceux-ci notons : la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses municipalités, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités, le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), Desjardins et bien évidemment les usagers qui utilisent le service.

En juin 2012, PLUmobile s'est illustré en remportant le prix d'excellence en Transport collectif lors de la 5e édition des Grands prix d'excellence en transport organisé par l'Association québécoise des transports (AQTr).

[7] Institut de la statistique du Québec, 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.
[8] Institut de la statistique du Québec. 2019. Coup d'oeil sur les régions et les MRC

Carte du réseau

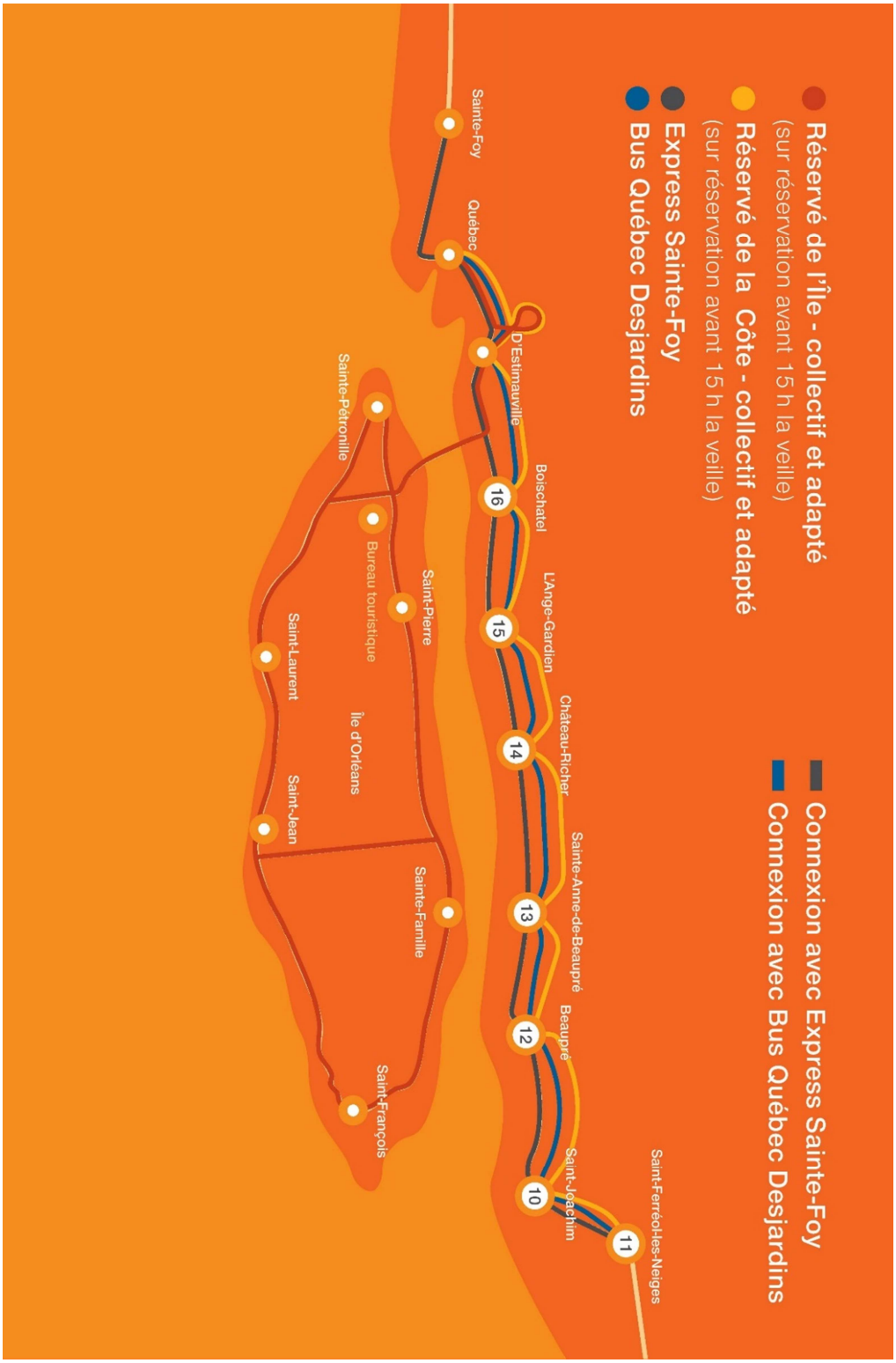

Déplacements 2021

MRC	Déplacements 2021
Côte-de-Beaupré	3 437
Île d'Orléans	814

Nombres adaptés externes

	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO.	Taxi CDB (11-14)	Taxi IO (14)	**TOTAL**
Janvier	22	3		10	8	**43**
Février	31	0		23	16	**70**
Mars	36	12		32	30	**110**
Avril	5	11		3	0	**19**
mai	12	10		15	13	**50**
juin	23	11		29	14	**77**
juillet	20	42		100	0	**162**
août	11	27	1	72	15	**126**
septembre	37	6	1	20	65	**129**
octobre	27	8	1	18	63	**117**
novembre	29	26	3	37	82	**177**
décembre	26	18	0	13	34	**91**
TOTAL	**279**	**174**	**6**	**372**	**340**	**1171**

Nombres adaptés internes

	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO.	Taxi CDB (11-13-14)	**TOTAL**
Janvier	28	21		30	**79**
Février	89	19		42	**150**
Mars	170	40		164	**374**
Avril	45	9		2	**56**
mai	150	0		61	**211**
juin	225	0	3	25	**253**
juillet	98	0	1	42	**141**
août	195	0		18	**213**
septembre	329	0	1	39	**369**
octobre	262	39	1	80	**382**
novembre	311	86	1	118	**516**
décembre	215	72	1	48	**336**
TOTAL	**2117**	**286**	**8**	**669**	**3080**

Points service hors-territoire

Le service de transport adapté Plumobile permet aux utilisateurs d'aller à différentes destinations sur le territoire de la Ville de Québec :

- Cinéma Cinéplex Odéon Beauport
- Promenades Beauport
- CLSC Orléans (Beauport)
- Centre du Nouvel-Horizon
- Institut universitaire en santé mentale Robert-Giffard
- CLSC Orléans (Maizerets)
- Clinique Mailloux
- Hôpital de l'Enfant-Jésus
- Radiologie Mailloux (1825 boul. H-Bourassa)
- Galeries Charlesbourg
- Médi-Clinique de la Capitale
- Hôpital Saint-François-d'Assise
- École Louis-Jolliet

- IRDPQ (Centre François-Charron)
- Fleur de Lys
- Gare du Palais
- Hôpital de l'Hôtel-Dieu
- Place d'Youville
- CEGEP Limoilou
- Galeries de la Canardière (Av. d'Estimauville)

Horaire

PLUmobile propose 3 allers-retours, du lundi au vendredi entre la Côte-de-Beaupré et la ville de Québec. Le premier départ de la Côte-de-Beaupré vers la Ville de Québec est à 5h35, et le dernier retour de la Ville de Québec pour la Côte-de-Beaupré est à 15h50.

Pour la MRC de L'Île-d'Orléans, en transport adapté, le départ vers la ville de Québec est à 8h05 et les deux retours sont à 13h00 et 16h00.

Les horaires sont joints au présent document.

Grille tarifaire

La grille tarifaire actuelle été adoptée par les conseils des MRCs en décembre 2015 et elle est entrée en vigueur en mars 2016. La précédente grille tarifaire avait été adoptée en février 2012 lors de l'ajout des laissez-passer mensuels et n'avait subi aucun changement depuis. Elle s'applique aux services de transport adapté de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la MRC de L'Île-d'Orléans.

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 $
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 $
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 $
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 $
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 $
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 $
Laissez-passer mensuel métropolitain adulte	137,90 $
Laissez-passer mensuel métropolitain intermédiaire	107,25 $
Laissez-passer mensuel métropolitain aîné	96,80 $
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Pour l'année 2022, tous les déplacements de PLUmobile sur la Côte-de-Beaupré seront gratuits.

Modes de transport utilisés

Les déplacements des usagers s'effectuent par deux moyens :

- Autobus adaptés
- Taxis
- Taxis adaptés

Transporteurs légalement autorisés

Il n'y a pas de transporteur qui puisse suffire à la demande, d'où la création de PLUmobile. De façon ponctuelle, PLUmobile fait appel à d'autres compagnies de taxi de l'extérieur de la MRC si les services ne sont pas offerts localement, notamment pour transporter des personnes en fauteuil roulant, car ce service n'est pas offert actuellement par Taxi Sainte-Anne et Taxi de l'Ile d'Orléans.

Évaluation des coûts comparables

Puisqu'il n'y a de transport qui puisse suffire à la demande, il n'y a pas d'évaluation de coûts.

Estimation de la contribution respective des partenaires

Plus bas, la section « Revenus » qui détaille les contributions des partenaires pour l'année 2022 :

Année 2022 - PLUMOBILE					
		CÔTE-DE-BEAUPRÉ		ÎLE D'ORLÉANS	
		ADAPTÉ INTERNE	ADAPTÉ EXTERNE	ADAPTÉ INTERNE	ADAPTÉ EXTERNE
		CDB	CDB		
Revenus	Contribution du MTQ collectif (PADTC)				
	Contribution du MTQ adapté CDB et IO (STA)	109340	36433	5845	15571
	Contribution du MTQ adapté Boischatel (STA)				
	Contribution du MTQ (PAUTC)	41355	2700	1000	24700
	Contribution du MTQ autocar PADTC				
	Contribution des municipalités	37651	10476	5280	1535
	Contribution de Boischatel et L'Ange-Gardien				
	Contribution MRC IO - FRR				
	Contribution des usagers adapté Boischatel				
	Contribution des usagers Collectif CDB				
	Contribution des usagers Collectif I-O.				
	Contribution des usagers adapté Interne CDB	18000			
	Contribution des usagers adapté Interne I-O.		5000		
	Contribution des usagers adapté Externe CDB			2000	
	Contribution des usagers adapté Externe I-O.				3000
	Laissez-passer Métropolitain RTC				
	Contribution Desjardins				
	Revenus Partenaires				
	Revenus d'intérêts	159	44	102	30
	Revenus publicité sur autobus et abribus				
	Remboursement taxes carburants		1300		
	Affectation surplus				
	TOTAL REVENUS	206505	55953	14228	44836

Projections de croissance

Le tableau suivant présente tous les déplacements en transport adapté effectués dans la MRC de la Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans.

Nombres adaptés externes	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO.	Taxi CDB (11-14)	Taxi IO (14)	TOTAL
Janvier	22	3		10	8	**43**
Février	31	0		23	16	**70**
Mars	36	12		32	30	**110**
Avril	5	11		3	0	**19**
mai	12	10		15	13	**50**
juin	23	11		29	14	**77**
juillet	20	42		100	0	**162**
août	11	27	1	72	15	**126**
septembre	37	6	1	20	65	**129**
octobre	27	8	1	18	63	**117**
novembre	29	26	3	37	82	**177**
décembre	26	18	0	13	34	**91**
TOTAL	**279**	**174**	**6**	**372**	**340**	**1171**

Nombres adaptés internes	Autobus CDB	Autobus IO	Taxi Coop IO.	Taxi CDB (11-13-14)	TOTAL
Janvier	28	21		30	**79**
Février	89	19		42	**150**
Mars	170	40		164	**374**
Avril	45	9		2	**56**
mai	150	0		61	**211**
juin	225	0	3	25	**253**
juillet	98	0	1	42	**141**
août	195	0		18	**213**
septembre	329	0	1	39	**369**
octobre	262	39	1	80	**382**
novembre	311	86	1	118	**516**
décembre	215	72	1	48	**336**
TOTAL	**2117**	**286**	**8**	**669**	**3080**

Prévisions sur 3 ans :

MRC	Déplacements 2021	Déplacements 2022	Déplacements 2023	Déplacement 2024
Côte-de-Beaupré	3 437	3 600	4 000	4 200
Île d'Orléans	814	950	1100	1 400

Optimisation

Une demande d'aide financière pour l'acquisition d'une plateforme informatique a été déposée au ministère des Transports du Québec.

Le projet vise une grande automatisation des opérations par l'acquisition d'une plateforme informatique misant sur l'intelligence artificielle et des algorithmes offrant :

- L'automatisation des réservations (en ligne et par téléphone);
- L'automatisation des horaires/itinéraires/routes;
- La géolocalisation des véhicules et GPS pour les chauffeurs;

- Le paiement électronique;
- L’extraction de statistiques.

Tous les déplacements en transport adapté nécessitent une prise de réservation, la veille avant 15h. La répartition doit préparer 6 itinéraires différents par jour pour l’Île d’Orléans, et six autres pour la Côte-de-Beaupré. Il est parfois nécessaire de communiquer à nouveau avec les usagers pour confirmer l'heure de leur déplacement.

L'utilisation d'un logiciel de répartition maximisera les itinéraires, entrainant une diminution des kilomètres parcourus par les autobus. Ainsi, les itinéraires sont calculés en temps réel et s'ajustent au fur et à mesure des réservations et annulations, donnant les directions sur les tablettes des conducteurs.

Ainsi, les usagers n’auront plus à réserver la veille de leur déplacement et dès la prise de réservation, les usagers sauront l’heure de leur déplacement. Cette flexibilité amènerait deux points positifs : plus d’achalandage en raison de services plus adaptés aux besoins et diminution des appels d’annulation alors que plusieurs usagers réservent la veille et décident le matin s’ils utiliseront le transport. Pour ceux qui ont des rendez-vous médicaux qui se terminent plus tôt ou plus tard que l'heure prévue dans la réservation.

Une demande a été déposée en janvier 2022 pour la réalisation de ce projet a été déposée en janvier 2022

La gratuité des déplacements sur la Côte-de-Beaupré est également un incitatif afin d’augmenter les déplacements et les usagers.

Réinvestissement des surplus

Les surplus doivent être utilisés uniquement aux fins pour lesquelles l’aide gouvernementale a été versée. Ainsi, si le service de transport adapté dégage des surplus, ceux-ci seront réinvestis afin d’offrir plus de service aux personnes ayant été admises au transport adapté de la Côte-de-Beaupré et de l’Ile d’Orléans et se procurer des éléments essentiels à la sécurité dans les véhicules.